

## Coordination des acquisitions

L'importance du choix des acquisitions va sans dire : l'on ne peut tout acquérir, il n'est pas besoin de tout acquérir. Chaque bibliothèque achète à la fois en fonction de son public et des demandes de celui-ci et en fonction de l'orientation de ses fonds, disons selon sa spécificité. Les lecteurs le savent qui vont à telle bibliothèque ou telle autre selon leurs besoins. L'essentiel est qu'ils soient satisfaits. De là la nécessité d'éviter les doubles emplois inutiles et les manques cuisants. Il est donc nécessaire que les bibliothèques coopèrent entre elles et qu'elles établissent une coordination de leurs acquisitions.

Cette coordination est apparue comme une nécessité à la majorité des membres de la commission. Les exemples étrangers ne manquent pas, plans nationaux, allemand, américain ou plan international, tel le plan Scandia, les uns et les autres ayant subi des modifications depuis leur création.

De quelle nature peut être une coordination de ce genre en France ? A quel échelon doit-elle se faire ? Qui y doit participer ? Quelle documentation sera concernée ?

Des craintes se sont manifestées : certaines bibliothèques ont peur de se voir imposer des acquisitions en des domaines qui ne les intéressent pas ou bien de ne pouvoir, faute de moyens, participer à un plan.

En fait, ainsi qu'il a été dit, la coopération est avant tout un état d'esprit et elle ne peut être imposée. Elle est à entreprendre à la base entre B.U. et U.E.R., entre B.M. et B.U., entre bibliothèques d'une même ville, d'une même région.

Un plan national apparaît même comme nécessaire, mais il ne doit en aucun cas être conçu pour gérer la pénurie mais pour parvenir à une répartition harmonieuse de la documentation dans les bibliothèques françaises, en particulier la documentation étrangère. Priorité est donnée aux périodiques français et étrangers. Il se dégage très vite l'idée que l'A.B.F. doit prendre position et, tenant compte des services communs doit concevoir elle-même ce plan.

Un plan régional d'acquisitions est présenté par M. Ronsin : chaque région doit acheter et conserver toute la production nationale française (ouvrages), la répartition des acquisitions entre bibliothèques se faisant d'après la *Bibliographie de la France* et selon les classes de la C.D.U. Les crédits doivent être fournis par la région. Les prêts peuvent alors s'effectuer dans un temps très court et peuvent être simultanés en raison du nombre d'exemplaires que représentent les régions. Ce plan n'intervient pas dans les achats des B.M. ni dans ceux du C.N.P.

En ce qui concerne les périodiques il faudrait en dresser un inventaire national ainsi que des lieux de conservation. Chaque titre serait conservé dans cinq ou six bibliothèques assurant et leur conservation et leur prêt. Un tel plan permettrait des économies de stockage.

Au fil des discussions de la commission apparaissent de nombreuses interférences avec les services communs et le Centre national de prêt en particulier, un participant s'écriant à un moment : « Le Centre national de prêt est inconcevable sans plan national d'acquisitions ».

L'A.B.F., pour les membres de la Commission, paraît être la structure la mieux adaptée pour élaborer un plan d'acquisitions ; elle permettrait en effet de conserver une volonté de participation et d'intégrer dans le plan, des bibliothèques ne dépendant pas de l'Etat mais qui présentent les mêmes garanties de continuité dans les acquisitions et la conservation.

En première conclusion : il est apparu souhaitable que soit constituée au sein de l'A.B.F. une commission nationale d'étude ; celle-ci aurait pour premiers buts d'une part d'établir une liste de l'état des collections et des abonnements aux périodiques français et étrangers dans les bibliothèques participantes ainsi que des fonds morts intéressants ; d'autre part de dresser une liste des spécialités suivies par chaque bibliothèque participante.

Cette commission sera mise en place en octobre 1976.

Jacques Yvon.